

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-17-00351 Référence de la demande : n°2021-00351-011-001

Dénomination du projet : Forêt de la Croix au Bois - Etude CMR Sonneur à ventre jaune

Lieu des opérations : -Département : Ardennes

Bénéficiaire : Rémi HELDER

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de l'université de Reims (laboratoire du CERFE) s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Action du Sonneur à ventre jaune qui vient d'être renouvelé et consiste à faire de la capture-recapture d'individus sur une population qui visiblement est en net déclin.

C'est pourquoi le CNPN accorde un avis favorable sans réserve à cette demande de dérogation pour la période 2021-2025.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 19 août 2021

Signature :

